



Ordonnance de télécom CRTC 2005-172

Ottawa, le 10 mai 2005

Le Conseil **approuve provisoirement** l'entente suivante déposée en vertu de l'article 29 de la *Loi sur les télécommunications*.

| Requérante/Partie | Titre de l'entente | N° de dossier | Date de la demande |
|---|---------------------------|----------------------|---------------------------|
| Sogetel inc./TELUS Communications Inc. | Entente d'égalité d'accès | 8340-S4-200505209 | le 26 avril 2005 |

Secrétaire général

Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>